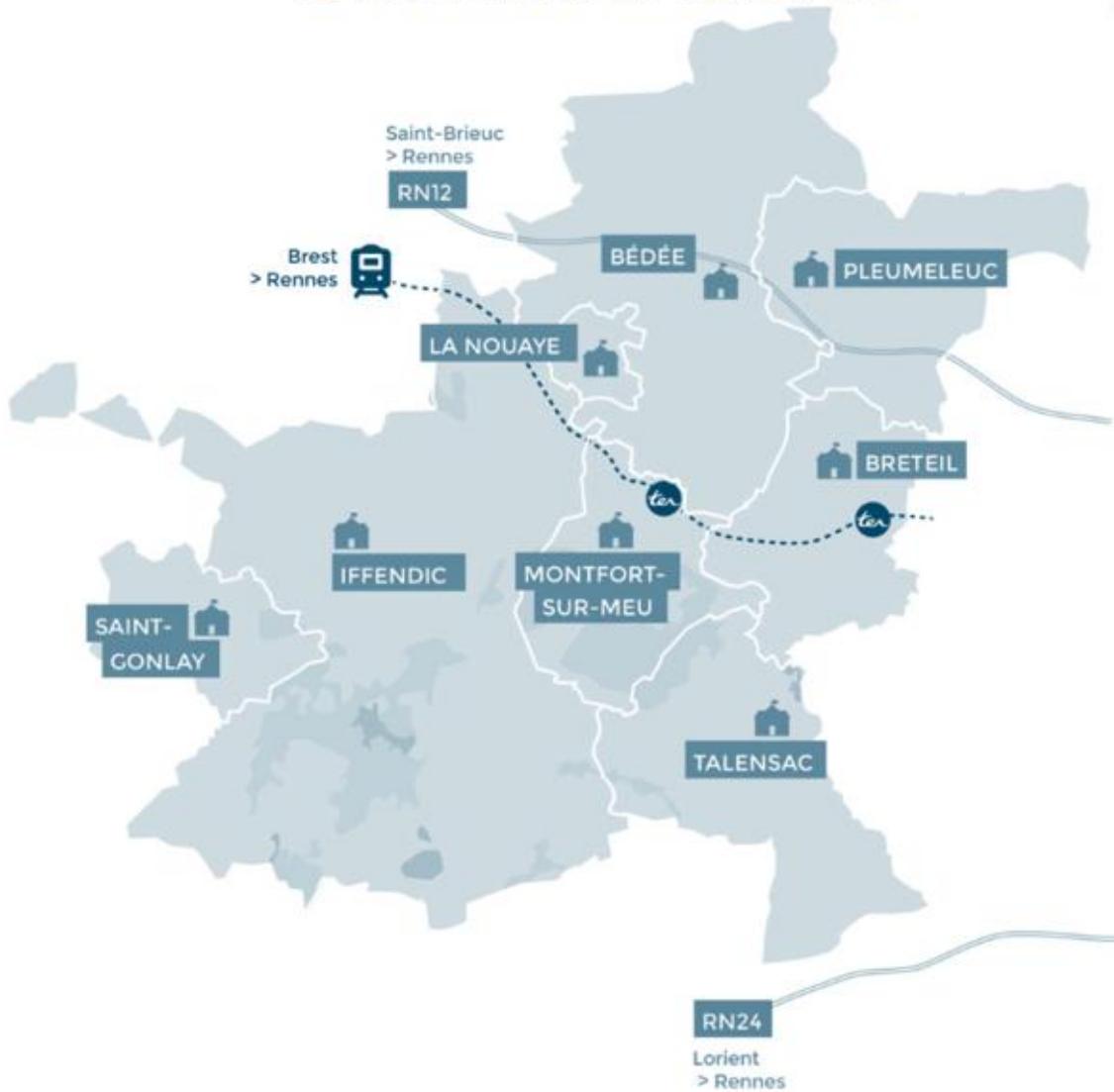




montfort communauté

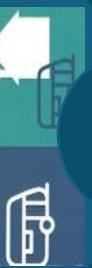


Liste des communes de +5000 habitants inscrites au SD

- Montfort-sur-Meu (6911 hab)

Liste des communes de - 5000 habitants

- Bédée (4584 hab)
- Breteil (3749 hab)
- Iffendic (4686 hab)
- La Nouaye (358 hab)
- Pleumeleuc (3581 hab)
- Saint-Gonlay (385 hab)
- Talensac (2583 hab)



Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

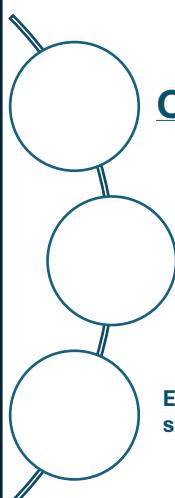
Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Intervenir sur l'ancrage des gens du voyage pour répondre aux besoins de 15 ménages	●
Créer une aire de grand passage de petite capacité	●
Mettre en place un projet global d'accueil	●
Encourager les domiciliations sur le secteur	●
Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	/
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH (pas d'obligation de PLH)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	En cours
Développer des actions sur les lieux de vie (aire d'accueil)	/
Acccompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	/

NR= non renseigné



Constats et enjeux

Les prescriptions du schéma 2020/25 en matière d'équipements n'ont pas été réalisées. Le diagnostic 2025 est donc sensiblement le même que celui de 2019 en termes de besoins. L'étude d'opportunité inscrite au schéma a confirmé les besoins sur l'EPCI en matière de TFL. La recherche de fonciers a été engagée et les travaux de construction du PLUI devaient se terminer avant de réaliser le diagnostic social des ménages demandeurs de solution d'ancrage. La création du terrain de grand passage sur la commune de Bédée a également été retardée.

Enjeu de s'appuyer sur l'étude d'opportunité et le diagnostic actualisé en 2025 en matière de stationnements diffus pour définir les orientations du schéma révisé 2026/2032.

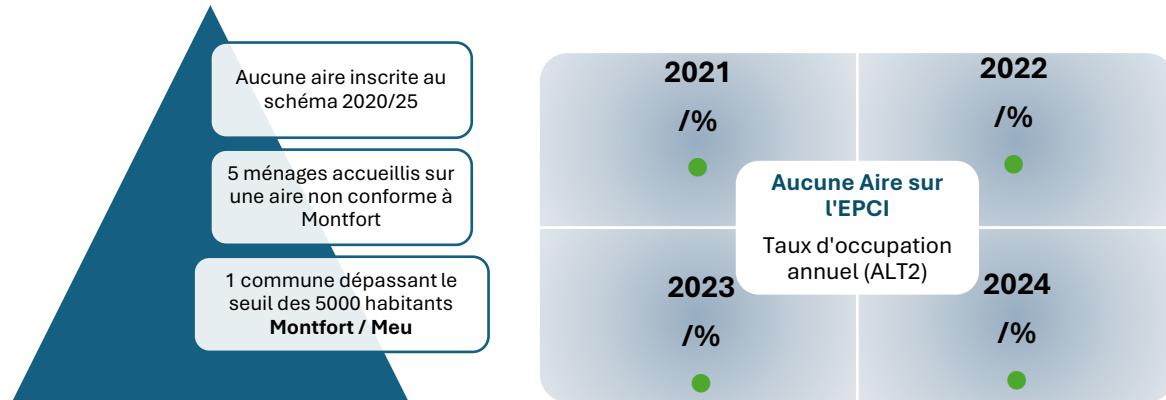


2

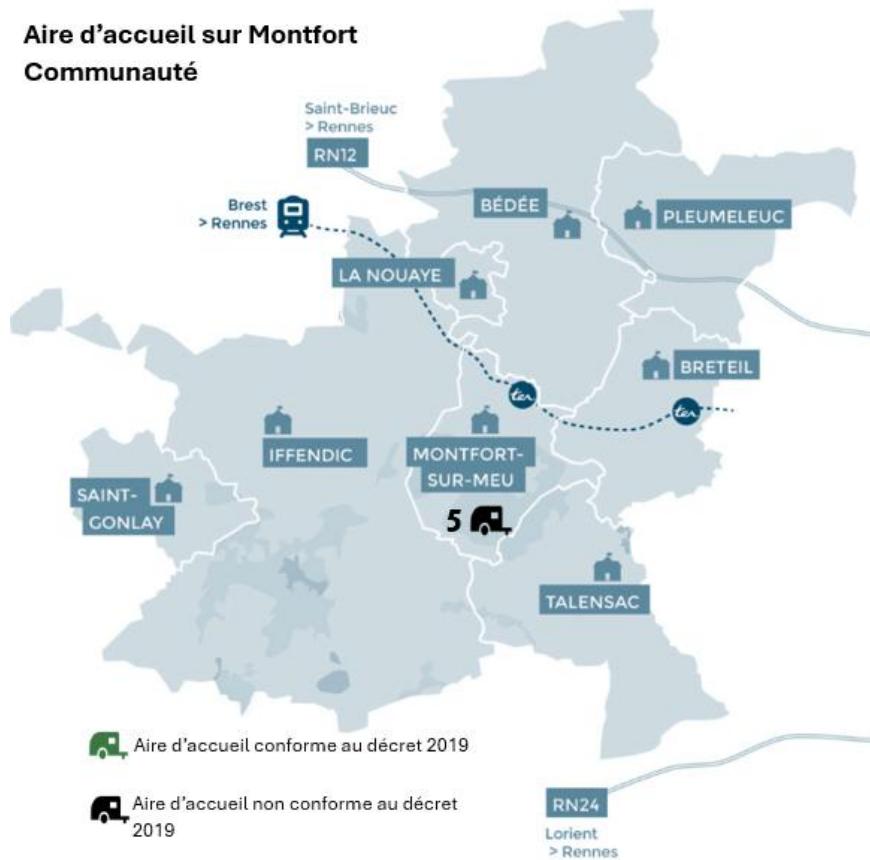
Éléments clés de diagnostic en 2025

Les aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)



Aire d'accueil sur Montfort Communauté



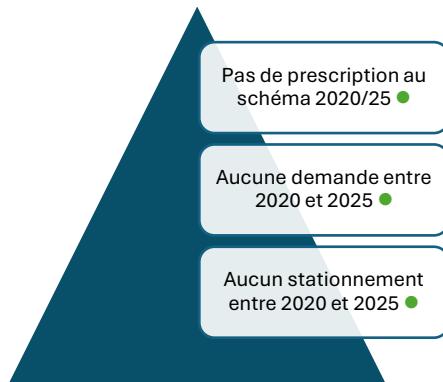
Constats et enjeux

1 équipement à Montfort remplissant une fonction d'aire de passage (doté d'un équipement sanitaire mais non conforme au décret de 2019 et situé en zone rouge du PPRI) permettant d'accueillir 5 ménages ancrés sur la commune depuis plusieurs années. Aucune aire d'accueil de passage inscrite au schéma 2020/2025. La prescription d'une aire d'accueil de 16 places sur la commune de Montfort avait été remplacée en 2020 par la prescription de terrains familiaux locatifs et d'un terrain souple (aire grand passage de 1 ha). Depuis 2020, aucune solution d'accueil n'a été réalisée sur l'EPCI.

Enjeu d'analyser la réalité des passages (stationnements diffus) sur l'EPCI depuis 2020 pour actualiser les besoins d'accueil des ménages sur le territoire de Montfort Communauté.

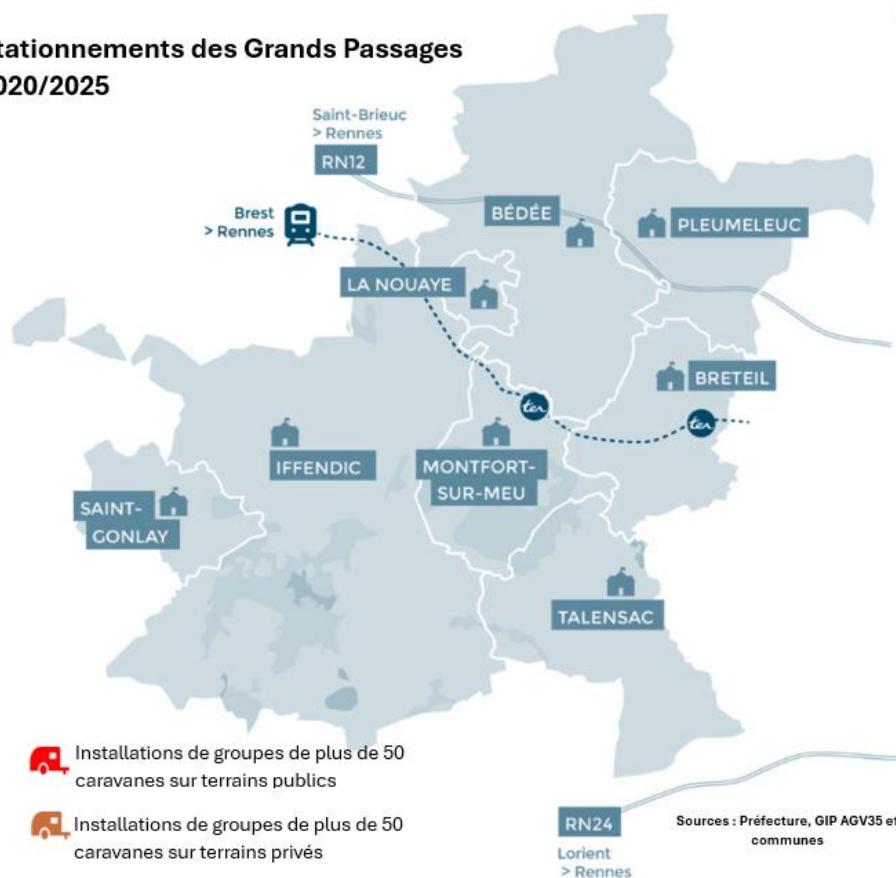
Les aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)



Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●

Stationnements des Grands Passages 2020/2025

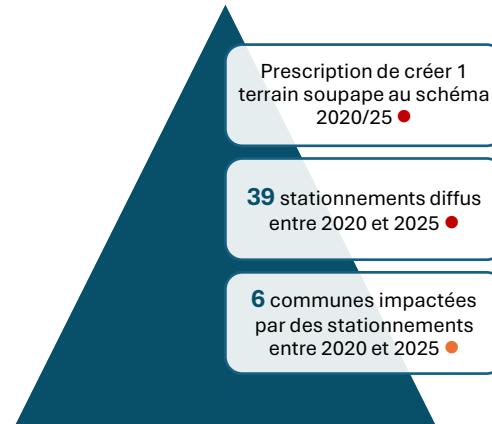


Constats et enjeux

Pas de demande ni d'installation de groupe de 50 à 200 caravanes sur la durée du schéma 2020 / 2025

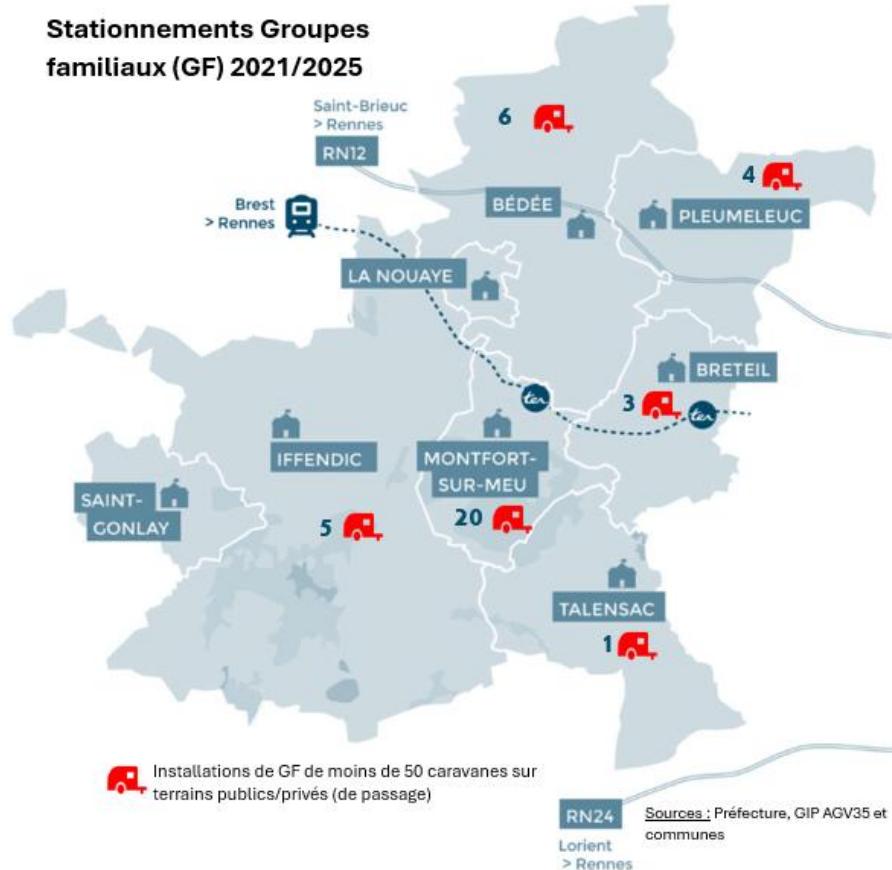
Aucun enjeu sur cette thématique des grands passages sur la durée du schéma 2026/32.

Les terrains soupapes (aires de grands passages d'1 ha) - Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes



Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 50 caravanes)					TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	
MONTFORT	5 ●	5 ●	5 ●	5 ●	20 ●	
BEDEE	1 ●	0 ○	1 ●	4 ○	6 ●	
PLEUMELEUC	1 ○	1 ●	1 ●	1 ●	4 ●	
BRETEIL	0 ●	0 ●	1 ○	2 ○	3 ○	
TALENSAC	0 ●	0 ●	0 ●	1 ○	1 ○	
IFFENDIC	1 ○	1 ○	1 ○	2 ○	5 ●	
TOTAL	8	7	9	15	39	

Stationnements Groupes familiaux (GF) 2021/2025



Constats et enjeux

39 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025. Le terrain souape (aire de grand passage de 1 ha) préconisé dans le schéma 2020/25 sur Bédée n'a pas été réalisé. Pas de solution de passage sur l'EPCI. L'absence de solutions autorisées sur le territoire de l'EPCI se traduit par des stationnements diffus plus ou moins longs (de groupes de passage) concentrés sur quelques communes le long de la RN 12 (Exemple sur Pleumeleuc , 1 stationnement recensé en septembre 2021, octobre 2022, juillet 2023 et septembre 2024).

Enjeu d'étudier la création d'une aire de petits passages gérée sur Montfort + un terrain de Grands Passages de 1 ha sur Bédée pour répondre aux besoins de ce type de groupes et pour prévenir ces installations sur terrains privés et publics.

Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/12 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/48 ●
Autres équipements réalisés	Terrains provisoires sommairement aménagés pour des ménages ancrés en attente de solution pérenne à Bédée et Pleumeleuc
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0
Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	0 (étude 2022 à actualiser)
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	2 au moins (étude 2022 à actualiser)
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir



Constats et enjeux

4 Groupes Familiaux identifiés dans le cadre des entretiens d'AGV 35. Etude 2022 à actualiser: Groupe familial 1 : 3 ménages pour 9 individus (avec 3 enfants) sur le secteur de Bédée et de Pleumeleuc. Groupe Familial 2 : 4 ménages pour 15 individus (avec 7 enfants) sur le secteur de Monfort (ville). Groupe Familial 3 : 3 ménages de 13 individus (avec 7 enfants) sur le secteur de Monfort (ville). Groupe Familial 4 : 2 ménages de 8 membres (avec enfants) sur le secteur de l'EPCI

Recherche de fonciers engagée en 2022 par l'EPCI + travaux de construction du PLUI

Conventionnements par les communes sur certains stationnements longs avec les familles ancrées sur le territoire et demandeuses d'une solution d'habitat diversifié (Pleumeleuc et Bédée).

Enjeu d'actualiser l'étude sur les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N). Enjeu d'identifier les fonciers pour régler certaines situations de stationnements récurrents des ménages ancrés sur l'EPCI. Maintien des 12 TFL à créer pour les 12 ménages identifiés en ancrage sur l'EPCI (aire non conforme de Montfort + stationnements diffus récurrents sur l'EPCI).

Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2025	Pas d'équipement sur l'EPCI
Coordination du projet social	/
Nombre de réunion projet social	/
Livret d'accueil adapté	/
Protocole de scolarisation	/
Nombre de réunion scolarisation	/
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	8 à Montfort-sur-Meu

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.	Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/32.
---	---

Constats et enjeux

Pas de projet social mis en oeuvre spécifiquement pour un équipement puisqu'il n'y avait pas de prescription d'aire d'accueil dans le schéma 2020/2025. En revanche, élus et services se mobilisent pour les ménages stationnant sur leur territoire (écoles et lien avec le GIP AGV35 notamment). Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.

Enjeu de formaliser un projet social autour des futurs équipements communautaires.

Enjeu de sensibiliser les acteurs du développement social sur l'EPCI pour favoriser l'accès aux droits des ménages installés sur le territoire, même si aucune aire d'accueil n'existe.



3

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
			ETP
			ETP
Pas d'équipement conforme au 23 octobre 2025			ETP
			ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Président de l'EPCI ●
Technicien EPCI en charge	Service Habitat ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	6/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	/



Constats et enjeux

Interlocuteurs techniques et politiques identifiés vis à vis des enjeux de mise en oeuvre des prescriptions du schéma (notamment la recherche du foncier sur l'EPCI).

Enjeu de s'impliquer davantage dans les instances politiques et techniques du schéma.



Pas d'équipement sur l'EPCI

Date de la visite :

Nom du rédacteur :

Représentant de l'EPCI :

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	/
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	/
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisément accessible aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	/
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	/
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	/
Paiement du droit d'usage régulier	/
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	/
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	/
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	/
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	/
Accès à internet (wifi)	/
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	/
Absence de Mobil-home	/
Absence de Cabanisation	/
Absence d'encombrants/ferraille	/
Logiciel départemental de gestion	/
Absence de dettes au 31/12/2024	/



Constats et enjeux



5

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Préconisation d'un terrain de petits passages à inscrire au schéma révisé sur Montfort en l'absence de réalisation des équipements inscrits au schéma 2020.
Aire de petit passage	Une solution pour les communes régulièrement concernées par des stationnements diffus
Aire de grand passage	Réalisation de l'équipement inscrit au schéma 2020 sur Bédée (1 ha)
Besoin de solution d'ancrage	Confirmation de la présence de familles ancrées sur le territoire En attendant la finalisation de l'étude (diagnostic social des ménages), maintien dans le schéma des terrains familiaux ou solutions d'habitat mixte prescrites en 2020 (12 TFL pour 12 ménages)
Terrains privés de Gdv	Soutenir les maires dans l'analyse des situations possiblement régularisables. Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi)
Développement social	Animation du projet social par l'EPCI à construire. Mettre en place au moins une réunion annuelle de bilan du projet social pour les ménages stationnant sur l'EPCI : mettre en place un protocole de scolarisation avec les communes accueillant des Gdv Développer les liens avec les partenaires de droit commun et avec l'appui du centre social itinérant @GV connect
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Maintien de la participation de l'EPCI aux instances départementales de suivi du schéma (Commission, Copil, cotech) + Renforcer l'implication de l'EPCI au conseil d'Administration du GIP AGV35

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	
MONTFORT/MEU	/	/	5 TFL*	Poursuivre le principe d'engager des médiations en cas de stationnement diffus et étudier les possibilités de création d'un terrain de petits passages. Situation à réévaluer à l'occasion des rencontres Etat CD35 et EPCI tous les 2 ans.
BEDEE	/	1 terrain de grands passages (Eté/hiver) 1 ha	2 TFL*	/
PLEUMELEUC	/	/	2 TFL*	Poursuivre le principe d'engager des médiations en cas de stationnement diffus. Situation à réévaluer à l'occasion des rencontres Etat CD35 et EPCI tous les 2 ans.
BRETEIL	/	/	1 TFL*	/
IFFENDIC	/	/	1 TFL*	/
TALENSAC	/	/	1 TFL*	/
Précisions des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer

À réhabiliter

Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	
MONTFORT/MEU	/	/	/	Protocole de scolarisation et livret d'accueil + réunion de bilan annuel (pour le terrain de petits passages de 3000 m2) ●
BEDEE	/	/	/	Protocole de scolarisation et livret d'accueil + réunion de bilan annuel (pour le terrain de grands passages de 1 ha) ●
PLEUMELEUC	/	/	/	Protocole de scolarisation et livret d'accueil + réunion de bilan annuel (pour le terrain de petits passages de 3000 m2) ●
BRETEIL	/	/	/	/
IFFENDIC	/	/	/	/
TALENSAC	/	/	/	/
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire

À revoir

À poursuivre et/ou développer

ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des équipements (à remplir lorsque les équipements seront créés)

Accueil des usagers	Qui ?
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	
Remise et présentation du règlement intérieur	
Signature du règlement intérieur	
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	
Etat des lieux de l'emplacement attribué	
Explications relatives aux installations techniques	
Encaissement des cautions	
Encaissement des prépaiements	
Ouverture des compteurs de fluides	
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	
Information des usagers des situations de consommation des fluides	
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	
Edition et distribution des factures	
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	
Gestion des commandes fournitures	
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	
Remplir le logiciel de gestion	
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	
Gestion des intervention entreprises extérieures	
Veille sur l'état des équipements et installations	
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	
Réalisation des factures et états de situation	
Encaissement des redevances et consommations de fluides	
Relance des usagers sur factures à payer	
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	
Établissement des soldes et états de situation de caisse	
Transferts des fonds vers le Trésor Public	
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	

Entretien de l'aire	Qui ?
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, etc.)	
Nettoyage saisonnier (dessablage, déneigement, ramassage des feuilles, etc.)	
Nettoyage du local d'accueil	
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	
Nettoyage des abords immédiats de l'aire et de l'accès à l'équipement	
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	
Travaux de gros entretien annuel	
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun	
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv	
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	
Lien entre les familles et établissements scolaires	
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	
Organisation et animation de réunions des usagers	
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire	
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin	
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	
Gestion des stationnements hors aires	EPCI
Gestion des terrains de grands passage	
Gestion des terrains soupapes	
Gestion des terrains familiaux locatifs	
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	
➔ Diagnostic de situation	
➔ Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé	
➔ Établissement d'une convention	
➔ Encaissements liés à la convention	
➔ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	
➔ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	